

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 189/2025

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT
RUE MARIE-THERÈSE**

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,

Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande de l'entreprise Déménagements NOROT à Danjoutin (90), en date du 29 décembre 2025, pour un déménagement au 8 rue Marie-Thérèse,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de tous les usagers et du déménagement,

DECIDE :

Article 1 : Le vendredi 2 janvier 2026, de 7h45 à 12h, le stationnement au droit du 15 rue Marie-Thérèse est interdit.

Article 2 : Le vendredi 2 janvier 2026, de 7h45 à 12h, la chaussée est rétrécie au droit du 8 rue Marie-Thérèse, selon les besoins du déménagement.

Article 3 : Le vendredi 2 janvier 2026, de 7h45 à 12h, la vitesse est limitée à 30 km/h aux abords de la zone du déménagement, selon les prescriptions interministérielles de chantier.

Article 4 : Les dispositifs de signalisation nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place, sous l'entièbre responsabilité et entretenus par l'entreprise NOROT 48h avant l'intervention. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

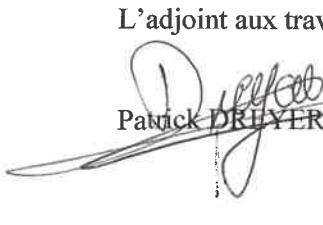
Diffusion :

- Police Nationale
- Garde Champêtre
- Déménagements NOROT
- Registre
- Affichage
- Dossier
- Services Techniques

Valdoie, le 29 décembre 2025

L'adjoint aux travaux,

Patrick DRIYER



COMMUNE de VALDOIE
90300